



Chers travailleurs,

L'État d'Israël s'adresse à vous afin d'éviter tout désagrément.

Le gouvernement d'Israël a décidé d'une nouvelle politique quant aux sujets étrangers.

Nous permettons à tout sujet étranger séjournant de façon illégale de sortir d'Israël sans encourir de poursuite judiciaire et sans paiement d'amendes.

L'État d'Israël a instruit et a mis en place le personnel chargé de cette tâche afin d'éviter, dans la mesure du possible, de porter atteinte à l'honneur et aux biens des résidants illégaux.

Il est du devoir de l'État d'Israël d'une part de préserver les droits des résidants illégaux, et d'autre part il est de son devoir de préserver et de faire respecter ses lois, et nous agissons en ce sens.

L'État d'Israël ne s'attache pas à poursuivre les touristes visitant Israël et y séjournant légalement, mais les rumeurs concernant le changement des résidants illégaux en résidants légaux est fausse. Il ne sera pas délivrer de visa de séjour pour un travail à qui était touriste ou réfugié.

Nous allons prendre des mesures sévères afin de faire respecter la loi. Ne vous laissez pas duper par ceux qui n'ont pas autorité pour s'occuper de vos problèmes.

Directrice de l'émigration